

# CREATION D'UNE COOPERATIVE

## Demande d'ouverture de compte

### Crédit Agricole Centre Loire

#### Intitulé du compte de la coopérative scolaire

COOPERATIVE SCOLAIRE.....

ECOLE.....

.....

58.....

**(adresse @ pour la coopérative)**.....

**Téléphone Portable (obligatoire)**.....

#### signale que son mandataire local est désormais

Nom : .....

Nom d'usage: .....

Né(e) le : .....à .....

**Le nouveau mandataire a déjà été mandataire d'une autre coopérative :  OUI  NON**

L'association départementale OCCE se réserve le droit de convoquer le nouveau mandataire pour une formation.

#### **DEMANDE A ADRESSER A L'OCCE ACCOMPAGNEE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- 1- la photocopie de 2 pièces d'identités (recto-verso) du nouveau mandataire, en cours de validité
- 2- le justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du mandataire (Facture énergie, attestation de contrat d'énergie, téléphone fixe, avis d'imposition)
- 3- la procuration

**Demande adressée le :**

**Signature du demandeur :**

**La Présidente de l'OCCE**  
Françoise LURIER



### DELEGATION DE POUVOIR : extrait de l'article 14 des statuts

L'Association Départementale est propriétaire de chaque compte courant ouvert par elle au nom d'une coopérative scolaire, de quartier ou d'un foyer coopératif, le Président en est le titulaire officiel.

Tout autre signataire sur un des comptes ne peut agir que dans le cadre du mandat qu'il a reçu expressément du Président de l'Association Départementale.

Ce dernier nomme, confirme ou révoque le mandataire adulte, sur proposition des membres de la coopérative ou du foyer coopératif pour lequel un compte courant a été ouvert par le Conseil d'Administration. Il en informe le prochain Conseil d'Administration.

En cas d'urgence caractérisée par des événements pouvant engager gravement les finances, la responsabilité ou la réputation de la coopérative ou du foyer coopératif, et à travers eux l'Association Départementale, le Président peut révoquer leur(s) mandataire(s) et peut également procéder à la fermeture des comptes courants ouverts par l'association Départementale au nom de cette coopérative ou de ce foyer coopératif. Il rend compte au prochain Conseil d'Administration et propose alors le retrait de l'agrément de cette coopérative ou de ce foyer coopératif.

### ROLE DU MANDATAIRE

Le mandataire local d'une coopérative est la personne qui a des rapports privilégiés avec l'Association départementale OCCE. Il est agréé par le Conseil d'Administration de l'OCCE pour procéder à certaines opérations administratives, pour le compte des coopérateurs dont il est le représentant légal.

C'est donc, dans la coopérative, la personne adulte qui a reçu le pouvoir d'exécuter certaines décisions des coopérateurs.

**Il est important de noter que le Mandataire n'est pas obligatoirement le directeur d'école.**

### ENGAGEMENT DU MANDATAIRE LOCAL DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Je soussigné(e) .....

Mandataire local de la coopérative scolaire (intitulé et adresse postale) :

.....  
.....

#### ***Reconnais avoir pris connaissance :***

- des statuts de l'Association Départementale de l'OCCE 58
- du règlement-type de la coopérative

#### ***M'engage :***

- A ne pas utiliser la Coopérative Scolaire à des fins personnelles.
- A tenir les registres comptables obligatoires de la coopérative scolaire ainsi qu'un cahier d'inventaire des biens acquis par la coopérative, cahier des délibérations.
- A retourner à l'OCCE 58 les comptes rendus d'activités et financier de l'année écoulée avant le 30 septembre de l'année suivante, y compris en cas de départ.
- A effectuer le règlement de la cotisation de la coopérative à l'OCCE avant le 30 septembre.
- A diffuser auprès de mes collègues les informations envoyées par l'OCCE 58.
- A demander l'accord de l'Association Départementale pour tout investissement supérieur à 750, 00 €.

A.....le .....

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

Signature du mandataire local :